

Fromelles,  
Le 31 décembre 2024,

**Objet : Appel à projet : "Action mobilité Cambrésis"**

Chère collègue, cher collègue,

L'Etat Français, par la sous-préfecture de Cambrai et la commissaire à la lutte contre la pauvreté apporte son soutien financier aux communes rurales dans le cadre d'un **appel à projet sur la mobilité pour la jeunesse** socialement et géographiquement éloignés des principaux centres de culture, de sport et de loisirs.

L'Association des Maires Ruraux du Nord (AMR59) qui compte aujourd'hui près de 350 communes adhérentes, s'est vu confier la mission de l'appel à projet.

**Contexte de l'appel à projet :** Les habitants des communes rurales accèdent plus difficilement par exemple aux structures de sport et culture du fait d'un certain éloignement. Les savoirs élémentaires tels que « savoir Nager », « savoir rouler à vélo », « les sorties culturelles » (*musée, cinéma, théâtre, musique...*) sont peu mobilisés sur ces territoires, en particulier dans l'arrondissement de Cambrai où il n'existe pas d'offre de transport gratuite et régulière pour les mineurs, à l'échelle de l'agglomération de Cambrai ou de l'arrondissement.

Les municipalités en ruralité peinent à pouvoir financer les sorties (*piscine, sorties d'école, classes verte, classes de neige...*). La contribution financière pour les familles les moins aisées est aussi un frein au départ, faute de moyens financier des CCAS ou des Commission Actions Sociales des Communes.

**Objectifs :**

- Permettre de financer le transport des sorties scolaires payantes,
- Financer une part du budget à destination des familles les moins aisées.

**Communes concernées :** toutes les communes de l'arrondissement de Cambrai dont la population légale 2024 ne dépasse pas 3 500 habitants. Par extension, cela peut concerner les CCAS de ces communes.

**Il n'est pas nécessaire d'adhérer à l'association des maires ruraux du Nord pour bénéficier de l'aide.**

**Actions finançables :** tout projet organisé par la commune ou le CCAS incluant un coût de déplacement de transport (bus, train, mise en place d'un système de covoiturage...) pour la jeunesse de sa commune (0-18 ans).



### **Informations pratiques :**

- L'action doit être réalisée **entre le 01/01/2025 et le 31/08/2025**.
- Un justificatif (factures acquittées) et le RIB de la commune sera demandé pour effectuer le virement par l'AMR59 sur le compte de la commune.
- Afin de garantir une répartition pour toutes les communes, **la contribution est plafonnée dans un premier temps à 1000 € par commune**.
- **La date limite de réponse est fixée au 31/05/2025**
- Au-delà du 31/05/2025, si l'enveloppe n'est pas totalement consommée, le plafond de 1000€ des projets retenus pourra être relevé.

**Afin de répondre à l'appel à projet, [MERCI de renseigner le questionnaire joint](https://framaforms.org/appele-a-projet-action-mobilite-cambresis-1736501679) :**

<https://framaforms.org/appele-a-projet-action-mobilite-cambresis-1736501679>



Si l'action répond aux critères et est validée, vous serez avisé par courriel de son acceptation et du montant de subvention retenue.

Comptant sur votre engagement pour des projets au services de vos habitants, recevez, chère collègue, cher collègue, l'assurance de nos cordiales salutations.

### **Pour le bureau de l'AMR59,**

**Jean Gabriel MASSON**, Président de  
l'AMR59, Maire de Fromelles

**Michel HENNEQUART**, Trésorier Adjoint,  
Maire de Mazinghien

**Philippe LOYEZ**, 1er Vice-président, Adjoint  
au Maire de Noyelles-sur-Escout

**Pascal MOMPACH**, membre du bureau,  
Maire de Doignies

**Henri QUONIOU**, Secrétaire  
Maire de Saint-Souplet

**Laurence RIBES**, membre du bureau,  
Maire de Montay